



VCA-construction

La certification VCA (SSE-Liste de Contrôle des Entreprises Contractantes) pour le secteur de la construction a été créée afin d'adopter une approche standardisée et normée au sein des entreprises de construction en matière de Sécurité, Santé et Environnement (SSE). Cette fiche concerne spécifiquement les exigences en matière de surveillance de la santé.

Pourquoi ?

Les clients de certains secteurs (comme le secteur chimique, les grandes entreprises mais également les entreprises publiques) souhaitent que les activités de construction intervenant dans la mission qu'ils ont confiée se déroulent conformément à des exigences déterminées en matière de sécurité, santé et environnement.

Le certificat VCA est destiné aux entreprises qui effectuent chez un client des activités présentant un risque accru. Lors du processus de certification, l'entreprise ainsi que les lieux de travail sont soumis à une radioscopie approfondie afin de vérifier que le requérant satisfait aux critères d'appréciation pour la certification VCA.

Pour qui ?

Cette politique est d'application pour toutes les entreprises de construction désireuses d'effectuer des missions VCA.

Comment ?

En tant qu'employeur, vous déterminez en compagnie du médecin d'entreprise les différents postes de travail avec les risques qui y sont liés. Le médecin d'entreprise de Mensura vous offre un soutien en ce qui concerne l'attribution des risques, éventuellement après avoir évalué l'ampleur des risques présents.

En concertation avec Mensura, vous veillez à ce que vos collaborateurs passent des examens périodiques nécessaires à la fréquence requise. L'examen du collaborateur consiste d'une part en une approche générale de sa santé. D'autre part, des tests spécifiques sont réalisés dans un but de prévention et afin d'assurer un suivi des éventuels dommages à la santé conséquents au travail dans le secteur de la construction (ex. vaccination contre le tétanos, spirométrie, audiométrie, etc.).

Par ailleurs, vous veillez à ce que vos collaborateurs puissent se rendre spontanément auprès du médecin d'entreprise, avant de reprendre le travail ainsi qu'après une maladie.

Résultat

Vous satisfaites aux critères VCA en matière de santé. Il s'agit d'un aspect important de la certification VCA exigée pour l'exécution de nombreuses missions dans le secteur de la construction.

Cadre légal

- Arrêté Royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des collaborateurs, et l'adaptation de la législation en 2014.
- SSE Liste de Contrôle des Entreprises Contractantes, fondation SSVV, Collège Central des Experts VCA, version 2008/05.